

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché :

**PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DE
L'ELECTION DE MISS GOSIER 2014-2015**

Procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS :

30/06/14 à 12 heures

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| ARTICLE 1 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR..... | 3 |
| ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION..... | 3 |
| ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION..... | 4 |
| ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION..... | 5 |
| ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES..... | 6 |
| ARTICLE 7 - MODALITES D'ENVOI DES OFFRES..... | 6 |

ARTICLE 1 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR

L'autorité compétente du pouvoir adjudicateur est Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Maire de la ville du Gosier.

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la prestation ci-après désignée :

PRESTATION DE SERVICES POUR L'ORGANISATION DE L'ELECTION DE MISS GOSIER 2014-2015

Lieu d'exécution : la ville du Gosier

2.2 – Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée par voie de procédure adaptée en application des dispositions des articles, 28 du Code des Marchés Publics.

Budget

Minimum 25 000 maximum 34 000€ht

2.3 – Description de la prestation

La prestation se décompose comme suit :

- 1/ l'organisation de l'élection de miss Gosier. Il s'agit ici de la sélection des candidates, de l'organisation et de la réalisation des répétitions, ainsi que les chorégraphies,
- 2/ la présentation des candidates (habillement, maquillage, coiffure...).
Les chaussures sont laissées à la charge des candidates,
- 3/ Récompenses des candidates (billets d'avion et autres présents).
- 4/ La préparation du plateau (éclairage, décoration, animation, sonorisation, etc...),
- 5/ la remise à la collectivité d'un album, et de tous documents audiovisuels retraçant le déroulement de la manifestation (de la sélection au soir de l'élection),
- 6/ Préparation de l'une des candidates à l'élection de miss Guadeloupe
préparation physique et coaching jusqu'à la présélection (élocution, évolution sur scène).

La communication autour de la manifestation avec le partenaire sera assurée par le candidat après validation par la collectivité de tous les supports envisagés par le prestataire.

La manifestation sera payante. Les recettes seront gérées par l'office de tourisme de la ville.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1-Durée

Le présent marché est passé pour une durée de 2 mois à compter de sa notification pour ce qui concerne l'organisation de l'élection de miss gosier.

Concernant le coaching pour la préparation d'une des candidates à l'élection de miss France, le prestataire débutera sa mission au mois de décembre 2014, et mettra fin à son intervention en mai 2015.

3.3 -Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

3.4 - Délais de validité des offres

La proposition du candidat sera maintenue pendant toute la durée de la prestation objet du présent marché.

3.5 - Mode et délai de règlement du marché

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget communal.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures correspondantes établies en bonne et due forme.

Le prestataire devra également fournir tous documents permettant d'évaluer le montant des recettes issues de l'exploitation du bar.

Le taux des intérêts moratoires qui s'appliquent au présent marché est le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 -Contenu du dossier

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) à compéter et à signer
- Mémoire technique,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le bordereau des prix

4.2 - Modification de détail

SANS OBJET

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 -Pièces de la candidature

- DC1
- DC2
- Les attestations sur l'honneur que le candidat respecte ses obligations sociales et fiscales / Cf. Formulaire Noti2
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnées à l'article L5212-1 à 4 du code du travail
- Copie du ou des jugements prononcée en cas de redressement judiciaire
- Références au cours des 3 dernières années, mentionnant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Moyens techniques et financiers
- Attestation datée et signée en original ratifiant sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail;
- Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du Code du Travail ;
- La déclaration sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.141-3, L.143-5, L.620 du code du travail ;
- Licence d'entrepreneur de spectacle

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 46 du Code des Marchés Publics (situation fiscale/sociale irrégulière, liquidation/faillite/redressement judiciaire, non-respect des obligations incombant l'insertion professionnelle des handicapés, interdictions pour condamnation pour escroquerie, blanchiment, etc...) ne seront pas admises.

5.2 – Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement à compléter
- Le bordereau des prix détaillé
- le mémoire technique signé mentionnant les moyens mis en oeuvre par le candidat, l'organisation que ce dernier entend mettre en oeuvre pour assurer le succès de la manifestation. Le candidat devra également présenter le détail des moyens mis en oeuvre pour assurer la préparation physique et le coaching de la candidate retenue pour participer à l'élection de miss guadeloupe (calendrier, méthode etc...)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée 30/06/14 à 12H.

Les dossiers qui parviendront après cette date ou qui parviendraient sous enveloppe ouverte seront déclarés irrecevables et renvoyés à leurs expéditeurs.

ARTICLE 7 - MODALITES D'ENVOI DES OFFRES

7.1 – Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers sont à retirer au :

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE
Mr Harry BEAUBOIS

Mairie du Gosier
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 GOSIER – GUADELOUPE
Tél. : 0590-84-86-98
Télécopieur : 0590-84-86-77
Courriel : hbeaubois@villedugosier.fr

7.2 – Renseignements administratifs au :

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE

Mr Harry BEAUBOIS

Mairie du Gosier
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 GOSIER – GUADELOUPE
Tél. : 0590-84-86-98
Télécopieur : 0590-84-86-77

Courriel : hbeaubois@villedugosier.fr

7.3 – Renseignements techniques au :

OFFICE DU TOURISME

Rue Félix Eboué

97190 gosier

Courriel : smeridesbois@villedugosier.fr

Tél : 0590 84 80 80

7.4 – Transmission sous support papier

L'enveloppe extérieure sera libellée à l'adresse suivante :

« DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

Mairie de Gosier, 67, Boulevard du Général de Gaulle, 97190 GOSIER-
GUADELOUPE », avec le nom et l'adresse du candidat.

L'enveloppe intérieure portera la mention suivante:

« Offre pour : marché de prestation de services pour
l'organisation de l'élection de miss gosier 2014-2015»

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Cette enveloppe intérieure contient l'acte d'engagement
dûment signé et le bordereau des prix.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus
avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

1. Qualité de l'offre (thème choisi, mise en valeur du thème...): 50%
2. Prix de la prestation : 50%

ARTICLE 9 : JURIDICTION

Le Tribunal Administratif de Basse-Terre est le seul compétent pour tout litige :

Quartier d'Orléans

Allée Maurice Micaut

97109 BASSE TERRE CEDEX

Tél. : 0590-81-45-38

Télécopieur : 0590-81-96-70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Gosier, le

Le Maire

Jean-Pierre DUPONT

Je soussigné le prestataire, reconnait avoir pris connaissance de ce document et en accepter les termes.

Le prestataire